

Seine-Maritime

Un établissement scolaire privé en 2021. L'école publique dénonce une « concurrence »



Entre l'école privée et l'école publique, le débat n'est pas tranché à Neufchâtel-en-Bray. La création d'un établissement privé en 2021 fait bondir les ardents défenseurs de l'école publique qui dénoncent « une stratégie de conquête et de concurrence ».

La guerre des écoles n'est donc pas terminée à Neufchâtel-en-Bray. Francis Vanhée, président du Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime (CREAL76) a souhaité réagir après l'annonce dans nos colonnes le 9 mai dernier de la création d'un nouvel établissement privé à Neufchâtel-en-Bray. Un établissement qui serait la fusion de l'école privée Saint-Jacques de Neufchâtel et du collège privé Saint-Joseph de Mesnières-en-Bray. Un mariage qui ne passe pas pour le défenseur de l'école publique originaire de Saint-Saëns.

« Les fonds publics à l'école publique »

« **Nouvel établissement scolaire privé à Neufchâtel : une stratégie de conquête et de concurrence** » lance d'emblée Francis Vanhée. Dans notre article du 9 mai, nous citons le nombre d'élèves escomptés pour cet établissement privé. Une projection qui n'est pas du goût du défenseur de l'école publique.

« **Au moment où une fermeture pèse sur l'École élémentaire publique Monet, cette structure privée entend scolariser 130 élèves en premier degré (primaire) au lieu de 85 actuellement répartis entre 4 classes. Au niveau collège, l'effectif espéré est de 220 contre 130 actuellement** ». Des chiffres qui inquiètent le président du comité de réflexion d'action laïque de Seine-Maritime.

« **Cette volonté d'expansion chiffrée est lourde de menaces pour les établissements scolaires publics. Selon l'INSEE, les fonds publics financent aux trois quarts les établissements privés. En effet, leurs enseignant-e-s sont payés sur le budget de l'Éducation nationale (7,5 milliards d'euros au budget 2019 pour environ 130 000 enseignant-e-s)** » explique Francis Vanhée. Celui-ci brandit donc le principe fondamental de la séparation de l'Église et de l'État pour argumenter sur ce projet privé neufchâtelois.

« Le public a des résultats supérieurs »

« **Les dépenses de fonctionnement sont à la charge des collectivités (commune pour l'école privée, département pour le collège). Elles comprennent le chauffage, l'équipement, l'entretien, certains personnels de collège et les ATSEM en maternelle comme le propose la loi Blanquer. Si les dépenses immobilières (construction, extension) ne sont pas autorisées pour les écoles privées, elles sont possibles, mais non obligatoires, pour le second degré. Ces financements publics découlent essentiellement de la Loi Debré de 1959 qui est elle-même en contradiction avec le principe de séparation des Églises et de l'État établi par la loi de 1905. Les fonds publics doivent aller à la seule école publique, celle de la République** ».

Et Francis Vanhée estime qu'il y aurait « un entre-soi social » au détriment de la mixité sociale prônée par l'école publique. « **Le Diocèse de Rouen semble approuver le projet à Neufchâtel. L'enseignement privé est essentiellement confessionnel, à 95 % catholique. Les chiffres du Ministère de l'Éducation nationale montrent un entre-soi social marqué dans les établissements privés. Il y a deux fois plus de catégories sociales favorisées dans le privé que dans le public** » assure Francis Vanhée. Et de poursuivre : « **Mais, à catégorie sociale égale, le public a des résultats légèrement supérieurs au privé. Et Nathalie Mons, du Conseil national d'évaluation du système scolaire - CNESCO - montre que la mixité sociale est un avantage pour tous les élèves sans exception. Par ailleurs, elle répond à la nécessité du vivre ensemble, du lien social. La séparation de la jeunesse sur des bases sociales ou confessionnelles dès les bancs de la maternelle leur tourne le dos. Chaque euro pris sur les fonds publics en faveur du privé contribue à cette séparation et à la réduction de la mixité sociale. Seule l'École publique laïque peut être l'école de tous** ».

Laurent Hellier



L'école privée Saint-Jacques de Neufchâtel-en-Bray devrait fusionner avec le collège privé de Mesnières-en-Bray.